

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatorze avril deux mille neuf, à dix-sept heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 07/04/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Arlette DEMAR, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 056 : OFFICE DE TOURISME – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat exerce directement la compétence « développement touristique du territoire de Noblat » depuis le 1^{er} avril.

L'association « Office de Tourisme de Noblat », qui bénéficiait d'une subvention de l'intercommunalité pour la gestion de l'office de tourisme jusqu'au 31 mars 2009, a informé le groupement que ses dépenses pour le 1^{er} trimestre de l'année seront plus importantes que la somme de ses recettes et du solde de son compte bancaire constaté au 31 décembre 2008.

Madame la Présidente de l'association sollicite donc, au titre de l'année 2009, une subvention exceptionnelle de 3 500 € afin d'équilibrer les comptes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le versement d'une subvention de 3 500 € à l'association Office de Tourisme de Noblat

Charge Monsieur le Président de réaliser toutes les formalités pour le versement de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 15 avril 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 15/04/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Office de tourisme-Subvention exceptionnelle

Date de transmission de l'acte : 15/04/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 15/04/2009

Numéro de l'acte : 2009-056 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090414-2009-056-DE

Date de décision : 14/04/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions